SÉANCE ORDINAIRE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2025

à 18h00, à SAINT-AULAYE

COMPTE RENDU

L'an deux mil vingt-cinq, le deux juillet.
Le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué s'est réuni en session **ordinaire**, à la Mairie, sous la présidence de M. Yannick LAGRENAUDIE, Maire de Saint Aulaye-Puymangou.
Date de convocation du Conseil Municipal : 25 juin 2025.

PRESENTS : M. LAGRENAUDIE, M. EYMARD, Mme GRANGE, M. DENOST, Mme BACQUEY, M. VARIN, M. JAULIN, Mme HUGUES, Mme ROUQUETTE, Mme CAILLAT, M. CONESA, Mme GARCIA, M. DESSAIGNE, M. JOSSIEN.

ABSENTS :
Mme FERNANDES donne procuration à Mme BACQUEY
Mme DUCHENE
Mme WOLF
Mr RAPEAU

Secrétaire : M. VARIN

Monsieur Le Maire procède au vote du compte rendu du conseil du 20 mai, qui est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Le Maire propose de rajouter 2 points à l'ordre du jour :

- La vente de livres déclassés à la médiathèque pour un tarif unique à 1€
- Les contrats saisonniers (Plage, Musée du Pastel, Musée du Cognac)

1 – Décision modificative sur le Budget Centrale hydro-électrique :

Monsieur Le Maire explique qu'il convient de prendre une décision modificative du budget afin de combler les dépenses imprévues de début d'année.

En effet la commune a dû recourir à l'intervention d'un technicien pour un meilleur réglage de puissance de la centrale hydro-électrique (4 350€), nous avons également subi une nette augmentation de l'assurance : 5 101.00€ en 2024 pour 7 648.00€ pour 2025 (+2547.00€).

Nous avons réglé la facture de la réfection de la toiture, il manque alors 1 538.20€.

Monsieur Le Maire propose de réaliser un virement de crédits avec une augmentation des recettes comme suit :

OPERATION / ARTICLE	DÉSIGNATION	Recettes fonction-t /investiss-t augmentation	Dépenses fonction-t /investiss-t augmentation
7078	Vente autres marchandises	+ 10 600.00	
615228	Entretien et réparation autres bâtiments		+ 2 900,00
61558	Entretien et réparation autres matériels		+ 3 400.00
6161	Assurance Multirisque bâtiment		+ 2 500.00
60612	Électricité		+ 200.00
023	Virement à la section d'investissement		+ 1 600.00
021	Virement de la section fonctionnement	+ 1 600.00	
2188	Autres aménagements		+ 1 600.00

Le Conseil Municipal **ACCEPTE** cette proposition à l'unanimité

Monsieur Jossien pose une question : les primes d'assurances ayant augmenté, avons-nous pris contact avec d'autres compagnies pour connaître leurs tarifs ?
Monsieur Le Maire rappelle qu'aujourd'hui il devient compliqué de trouver des compagnies qui veulent assurer les collectivités, Madame Pasquis ajoute que pour se faire il s'agirait d'avoir recours à un marché public, pour sélectionner d'autres compagnies d'assurance.

2 – Décision modificative sur le Budget locations communales :

Monsieur Le Maire explique qu'il convient de prendre une décision modificative du budget suite aux modifications des intérêts variables d'emprunt, qui ne s'étaient pas mis à jour dans le logiciel, il propose de réaliser un virement de crédit comme suit :

OPERATION/ARTICLE	DÉSIGNATION	Dépenses fonction-t diminution	Dépenses fonction-t augmentation
615228	Entretien et réparation autres bâtiments	- 1 000.00	
66111	Intérêts d'emprunt		+ 1 000,00

Le Conseil Municipal **ACCEPTE** cette proposition à l'unanimité

3- <u>Demande de subvention de l'association « Rayon de Soleil » La Meynardie :</u>

Monsieur Le Maire explique avoir reçu une demande de subvention de l'association Rayon de Soleil de La Meynardie pour un projet dont l'idée est d'ouvrir le site de La Meynardie sur l'extérieur ouvert à tout public sur une journée avec des animations diverses et variées.

Pour financer ces animations, Monsieur Le Maire propose une participation de la commune de 50.00€.

Le Conseil Municipal **ACCEPTE** cette proposition à l'unanimité

<u>4- Don Raid équestre</u>

Monsieur Le Maire explique que la commune a reçu un don du Raid Equestre en remerciement du prêt du site de la Latière pour leur manifestation.

Il propose à l'assemblée d'accepter le don d'un montant de 500.00 €.

Le Conseil Municipal **ACCEPTE** cette proposition à l'unanimité

<u>5- Renouvellement de la ligne de trésorerie :</u>

Monsieur Le Maire rappelle que l'an dernier la collectivité avait souscrit une ligne de trésorerie qu'elle n'a pas utilisé. Il s'agit d'une sécurité qui permet de palier a un besoin de trésorerie ponctuel.

Il propose le renouvellement de cette ligne de trésorerie, d'un montant maximum de 160 000.00 €, avec la Banque Postale dans les conditions suivantes :

Prêteur	La Banque Postale
Emprunteur	Commune de Saint Aulaye-Puymangou
Objet	Financement des besoins de trésorerie
Nature	Ligne de Trésorerie utilisable par tirages
Montant maximum	160 000.00 EUROS
Durée maximum	364 jours
Taux d'intérêt	3.360% l'an*
Base de calcul	30/360
Modalités de remboursement	Paiement trimestriel des intérêts et de la commission de non utilisation. Remboursement du capital à tout moment at au plus tard à l'échéance finale
Date de prise d'effet du contrat	Trois semaines après la date d'acceptation de la présente proposition et au plus tard le 22 août 2025
Garantie	Néant
Commission d'engagement	320.00 EUROS, soit 0.200 % du montant maximum payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat

Commission de non utilisation	0.220 % du montant non utilisé payable à compter de la date de prise d'effet du contrat trimestriellement à terme échu le 8ième jour ouvré du trimestre suivant
Modalités d'utilisation	L'ensemble des opérations de tirage et de remboursement est effectué par internet, via la mise à disposition du service « Banque en Ligne » de La Banque Postale. Tirages/versements – Procédures de Crédit d'Office privilégiée Date de réception de l'ordre en J avant 16h30 pour exécution en J + 1. Toute demande de tirage/remboursement devra être réalisé au plus tard 3 jours ouvrés précédant la date d'échéance de la ligne. Montant minimum 10 000.00 EUROS pour les tirages
Modalités de contractualisation	Signature en ligne avec vérification renforcée du signataire via la solution DOCAPOSTE « Signer en Ligne »

Le Conseil Municipal **ACCEPTE** cette proposition à l'unanimité

Monsieur Le Maire précise que en cas de non utilisation de la ligne de trésorerie on ne paye qu'une commission de 320€.

Monsieur Jossien demande s'il est possible d'avoir le détail des emprunts de la commune tout budgets confondus, Monsieur Le Maire répond que oui cela sera fourni.

POINT RAJOUTÉ :

6- Vente de livres/CD/Documents Audio et/ou Vidéo à la Médiathèque :

Le Maire rappelle que de temps en temps il est nécessaire de faire du tri dans les livres et autres articles (déclassés) à la Médiathèque.

Les agents de la Médiathèque propose d'organiser une vente allant du 8 au 12 juillet, afin de faciliter cette opération il propose de mettre un tarif unique à 1€ pour la vente de chaque article.

Le Conseil Municipal **ACCEPTE** cette proposition à l'unanimité

7- Contrats saisonniers :

Monsieur Le Maire rappelle que pour l'ouverture des musées, la surveillance du site de la plage, il est nécessaire d'avoir recours à du personnel saisonnier. Après avoir procédé aux recrutements il propose ce qui suit :

- Un agent pour le Musée du Cognac, ayant un contrat du 14 juillet 2025 au 26 juillet 2025 inclus, pour un minima de 44 heures et un maxima de 50 heures. La rémunération de cet agent sera calculée par référence à l'indice brut 367/indice majoré 366 ;
- Un agent pour le Musée du Cognac, ayant un contrat du 29 juillet 2025 au 16 aout 2025 inclus, pour un minima de 12 heures et un maxima de 60 heures. La rémunération de cet agent sera calculée par référence à l'indice brut 367/indice majoré 366 ;
- Un agent pour le Musée du Pastel, ayant un contrat du 14 juillet 2025 au 16 août 2025 inclus, pour un minima de 56 heures et un maxima de 60 heures. La rémunération de cet agent sera calculée par référence à l'indice brut 367/indice majoré 366 ;
- -Un agent pour la plage ayant un contrat du 5 juillet 2025 au 31 Août 2025 inclus, pour un minima de 130 heures et un maxima de 170 heures mensuelles. La rémunération de cet agent sera calculée par référence à l'indice brut 444/indice majoré 395 ;

Monsieur le Maire explique que pour les musées, on considère qu'avant et après ces dates il n'y a pas assez de fréquentation et que cela ne nécessite pas la présence d'un agent en permanence, que les musées sont ouverts à la demande en dehors de cette période, par des élus ou des agents.

Pour la surveillance de la plage Monsieur Le Maire explique que des panneaux ont été installés pour sécuriser le site : ne pas sauter de la passerelle, ne pas traverser sur le barrage, ne pas aller près de la centrale ; il explique que cela n'a pas toujours l'effet attendu mais que cela protège la collectivité en cas d'incident.

Il précise que les crédits budgétaires ont été inscrits au budget 2025.

Le Conseil Municipal **ACCEPTE** cette proposition à l'unanimité

Questions diverses

- Information de la CCIVS : augmentation de leurs tarifs pour l'instruction des permis de construire passant de 120.00€ à 140.00€ pour 2025. (3 permis de construire instruits depuis le début de l'année).

- Achèvement de la première mission de l'archiviste (projection de documents liés à l'histoire de la commune). Saint Aulaye-Puymangou est commune pilote pour le programme SAEMPER (sécurisation et archivage électronique mutualisé en Périgord)

mis en place par le service des archives du CDG24, qui vise à dématérialiser les archives.

Madame Pasquis fait lecture du constat du CDG24 lors de sa visite, et explique que la collectivité a été retenue pour être commune pilote du programme.

Projection de quelques photos avant et après l'intervention de l'archiviste et d'un échantillon de documents très anciens dont quelques plans d'édifices historiques de la commune telle que le plan d'élévation de l'horloge publique de Saint Aulaye en 1861, ou le plan du lavoir communal en 1902, ou encore les plans de constructions d'une école de garçons en 1877.

Monsieur Le Maire précise qu'il y a eu un incendie dans la première moitié du XXième siècle qui a détruit une partie des archives, il précise également que beaucoup d'archives sont à Périgueux mais également à Angoulême car la commune a appartenu pendant des siècles au Pays Angoumois.

Il a fallu 79 jours de travail d'archivage, 154 ml d'archives traitées, 70 ml d'archives conservées et classées, et donc 84 ml d'archives éliminées.

- Rappel de l'animation Petits Princes qui aura lieu le 5/07 derrière le château,
- Rappel du marché nocturne avec concert de MNOP le 17/07 derrière le château,
- Rappel du Vide grenier de l'Ostal le 20/08 parking et derrière le château,
- Rappel des dates du salon de la photo qui aura lieu du 2 au 23/08 salle Joséphine Baker.

- Demande de Mme Caillat : est-il possible de mettre une boîte à clés pour la salle Colucci ? Car elle explique que pour l'expo des pastellistes ce n'est jamais la même personne qui vient ouvrir, c'est à tour de rôle, il est répondu que la question sera étudiée rapidement.

Monsieur Le Maire remercie le conseil pour sa participation.
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h45.
Le prochain conseil municipal aura lieu le 16 septembre à 18h00.